



Commission des dynamiques territoriales

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Echanges fonciers aux abords du collège Freppel à OBERNAI.

Rapport n° CP/2015/493

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de régulariser les emprises foncières consécutives aux travaux de restructuration du collège Freppel à OBERNAI.

Le Département du Bas-Rhin a réalisé des travaux de restructuration du collège Freppel à OBERNAI.

L'ensemble des fonctionnalités du bâtiment a été réorganisé et a permis :

- la création d'un grand parvis piéton linéaire adossé à la rue du stade
- la création d'une nouvelle façade d'entrée
- l'intégration à l'architecture des éléments de service, que sont les abris à vélos et le préau d'entrée du collège.

De ce fait, un nouveau découpage parcellaire s'avère nécessaire et induit des échanges fonciers entre la Ville d'OBERNAI et le Département du Bas-Rhin.

Ainsi, au vu des nouveaux aménagements et en vertu de l'article L3213-1 du code général des collectivités territoriales, le Département du Bas-Rhin céderait 3 emprises, à savoir les parcelles cadastrées sous :

- section 15 n°232/11 d'une emprise de 4.63 ares, qui permettra l'accès au Club House de Basket ;
- section 15 n°233/11 d'une emprise de 0.71 are, qui permettra de réaliser un alignement des abords publics ;
- section 15 n°234/11 d'une emprise de 5.06 ares, pour l'aménagement d'une rampe d'accès pour handicapés.

Soit une emprise totale de 10.40 ares cédée par le Département du Bas-Rhin.

En contrepartie, la Ville d'OBERNAI cède au Département du Bas-Rhin la parcelle cadastrée sous :

- section 15 n°235/11 d'une emprise de 3.03 ares, qui accueille actuellement le verger expérimental du collège et qui sera intégrée dans le domaine public départemental.

Par ailleurs, Le Département du Bas-Rhin a réalisé des travaux d'aménagement du trottoir et des espaces verts de la rue du stade d'un montant total de 15 784.70 €.

De ce fait, il est proposé de réaliser les échanges selon les conditions suivantes :

- Cession à la Ville d'OBERNAI de 3 parcelles d'une emprise totale de 10.40 ares au prix de 2 141.75€ l'are, soit un total de 22 274.20 € ;
- Acquisition auprès de la Ville d'OBERNAI d'une parcelle d'une emprise totale de 3.03 ares au prix de 2 141.75€ l'are, soit un total de 6 489.50 € ;

Soit une soulte à la charge de la Ville d'OBERNAI de 15 784.70 €.

Les emprises à échanger feront l'objet d'un procès-verbal d'arpentage à la charge intégrale de la Ville d'OBERNAI. Les échanges seront formalisés par acte administratif.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve les échanges de terrains entre la ville d'OBERNAI et le Département du Bas-Rhin dans le cadre de la restructuration des abords du collège Freppel;*
- *décide de céder à la ville d'OBERNAI les parcelles cadastrées sous section 15 n°232/11 avec 4.63 ares, n°233/11 avec 0.71 ares, n°234/11 avec 5.06 ares, soit un total de 10.40 ares d'emprises cédées;*
- *autorise l'acquisition auprès de la ville d'OBERNAI de la parcelle cadastrée sous section 15 n°235/11 avec 3.03 ares;*
- *prend acte que ces échanges fonciers présentent une soulte à la charge de la ville d'OBERNAI de 15 784.70 € afin de tenir compte des travaux qui ont été pris en charge par le Département du Bas-Rhin;*
- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative;*

Elle désigne, par ailleurs, M. Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY